

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 22 janvier 2024

Portant délégation de signature à **M. Sylvain ATTARD** Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence MAILLON** Directrice générale adjointe des services et Responsables du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 24813

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président;

CONSIDÉRANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance verte au sein du Pôle espace public et mobilités durables;

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MAILLON assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Le présent arrêté dégage l'arrêté n° 24813 du 15 décembre 2023.

ARTICLE 2. Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1, §28-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Sylvain ATTARD, Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance verte au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Tout acte de commande, à compter sous le régime SPCC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre, conformément à l'article 1147 de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Tous les ordres de services de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations, l'attestation de respect, l'attestation de l'absence d'un préjudice relevant de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Toute responsabilité des délégués dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte.
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de la propreté urbaine et de la maintenance verte n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou autre spécialiste.

ARTICLE 3. En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Sylvain ATTARD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Laurence MAILLON.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR_SIGN_24813_ATTARD.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)

📄 TÉLÉCHARGER